

Monsieur le Directeur de la DSCC 13
7, rue Gaspard Monge
13458 Marseille Cedex 13

Marseille, le 17 Décembre 2014

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des sites rattachés à la DSCC 13.

Le préavis fixe le début de la grève au Mardi 23 Décembre 2014 à 22h00, pour une durée de 24h et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels de l'ensemble des sites rattachés à la DSCC 13, ainsi que toutes celles et tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

- **Moratoire sur les réorganisations dans l'attente de l'analyse des dizaines de projets de réorganisations mis en œuvre en 2014 et de leurs conséquences en matière de santé et de vie au travail.**
- **Contre la remise en cause du relevé de décision sur les fêtes de fin d'année 2013 à la PIC MPA.**
- **Pour la fermeture de la PIC MPA à 19h00 sans prises de services avancées les veilles de fêtes de fin d'année.**
- **Arrêt du management archaïque sur les brigades matinales et des orientations managériales du DPIC remettant en cause la confiance nécessaire aux relations humaines sur la PIC MPA.**
- **Arrêt de la mise en place systématique de la pause méridienne et des organisations innovantes, pourrissant la vie des personnels et contrevenant au principe de conciliation vie privée/vie professionnelle.**
- **Paiement des heures effectuées au-delà de la durée légale et des majorations afférentes sur la semaine civile.**
- **Prise en compte des pétitions des personnels et mise au vote des scénarii exprimés par les agents et/ou les organisations syndicales.**
- **Arrêt des contre-visites médicales systématiques, abusives et ayant pour effet de porter atteinte à la santé des personnels.**
- **Arrêt des sollicitations répétées des directions locales en cas d'arrêt de travail, ayant pour effet de porter atteinte à la santé des personnels.**
- **Levée de l'inertie quant aux réponses des courriers de SUD et des demandes d'audiences auprès de la DRH.**
- **Dimensionnement du volant de remplacement pour pallier tous types d'absences.**
- **Recrutement en CDI de tous les personnels précaires.**

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

**Le secrétaire départemental
Yann Remlé**

